

Chers parents, chers responsables,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour la confiance que vous avez témoignée en notre établissement lors de l'inscription ou la réinscription de vos enfants.

Afin de préparer au mieux vos enfants à cette nouvelle année scolaire, il vous est possible de les déposer la veille de leur retour en classe. Nous pourrons ainsi prendre le temps de leur expliquer le fonctionnement de la vie en communauté.

Ainsi, pour les internes fréquentant l'enseignement primaire, nous pourrons les accueillir le mardi 31 août à partir de 18h et jusqu'à 19h30 au Château Soupert.

Pour les adolescents qui fréquentent l'enseignement secondaire et qui rentrent le 01 septembre, l'implantation de Saint-Martin sera également ouverte à partir de 19h30 le mardi 31 août. Pour les internes qui rentrent après le 1er, ils pourront être déposés la veille de leur rentrée entre 16h00 et 18h30.

Toutefois, la crise sanitaire nous obligera à prendre les dispositions suivantes:

1. Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de l'Internat pour les plus de 12 ans.
2. Deux personnes maximum par famille en plus des enfants.
3. Obligation de respecter la distanciation sociale, du gel désinfectant sera également à votre disposition.
4. Dans la mesure du possible, il sera demandé d'être assez bref et de ne pas s'éterniser pour pouvoir permettre à chacun de profiter de cette rentrée. Vos enfants seront directement pris en charge par l'équipe éducative.

J'en profite également pour vous rappeler quelques points importants:

1. Pour que l'inscription soit valide, n'oubliez pas de me faire parvenir les documents manquants (composition de ménage, carte d'identité, vignettes de mutuelle...) et vous acquittez du droit d'inscription de 100€ par enfant, comme prévu lors de l'engagement signé lors de l'inscription.
2. Pour les internes qui doivent suivre une médication, l'attestation médicale est obligatoire. Pour que la distribution des médicaments soit optimale, ceux-ci devront être placés dans un semainier ou pilulier au nom de l'interne et qui sera remis à un membre de l'équipe éducative. Nous n'accepterons pas les boîtes entières de médicaments.

3. Comme expliqué lors de notre première rencontre, les internes devront être en possession de leur gourde personnelle et seront responsables de celle-ci.

4. Il est important d'inscrire le nom des enfants sur les vêtements et autres effets personnels.

Je reste bien évidemment à votre entière disposition pour répondre à vos questions et vous rassurer quant au bon déroulement de cette année scolaire.

Je vous souhaite une bonne fin de vacances et une bonne rentrée scolaire, je vous remercie encore pour votre confiance.

L'Administrateur ff

Jean-François BOIGELOT